

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-NAZAIRE
54 AV DU GENERAL DE GAULLE BP
44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 05 408 599 327
Référence de l'avis : 24 44 4013338 48
Contrat de prélèvement : M3 44 0198231 81
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M344019823181

Numéro de propriétaire : 006 L00605 N

Département d'imposition : 440
LOIRE-ATLANTIQUE
Commune d'imposition : 006
ASSERAC

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 44111

LEROUX SYLVAIN
LEROUX PAMELA
15 RTE DE LIMARZEL
44410 ASSERAC

Somme à prélever

242,00 €

Montant de vos taxes foncières **1018,00 €**

Acomptes mensuels déjà versés - 776,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :

16 septembre	2024	97,00 €	15 novembre	2024	48,00 €
15 octobre	2024	97,00 €			

Compte bancaire : FR76 3000 4023 090X XXXX XXX2 587
Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP SAINT-NAZAIRE
54 AV DU GENERAL DE GAULLE BP
44606 SAINT-NAZAIRE CEDEX
Tél : 02 40 00 43 10
- **pour le montant de votre impôt :**
SDIF DE LOIRE-ATLANTIQUE
PELH ANT SAINT-NAZAIRE-PORNIC
1 RUE FRANCIS DE PRESSENSE
CS 40289
44616 SAINT NAZAIRE
Tél : 02 51 12 86 36

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2025

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2025	101,00 €	16 juin	2025	101,00 €
17 février	2025	101,00 €	15 juillet	2025	101,00 €
17 mars	2025	101,00 €	18 août	2025	101,00 €
15 avril	2025	101,00 €	15 septembre	2025	101,00 €
15 mai	2025	101,00 €	15 octobre	2025	101,00 €

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBWP99	PROP/INDIVIS	LEROUX SYLVAIN JEAN HENRI
MBWQBB	PROP/INDIVIS	SAVARY PAMELA

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	38,95 %	%	1,50 %	0,238 %	9,67 %	0,275 %		
	Taux 2024	38,95 %	%	1,50 %	0,346 %	9,82 %	0,257 %		
	Adresse	15 LIMARZEL							
	Base	1922		1922	1922	1922	1922		
	Cotisation	749		29	7	189	5	979	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023	721		28	4	179	5			
Cotisation 2024	749		29	7	189	5	979		
Variation	+3,88 %	%	+3,57 %	+75,00 %	+5,59 %	0 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023 Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 142762 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		39
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 440 01 115 111 006 006 U W						Montant de votre impôt		1018	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.